Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 41 (1949)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

41me année

Juin 1949

Nº 6

Problèmes du contrôle des prix

Par Edmond Wyss, docteur ès sciences économiques

Au cours de sa séance du 18 juin dernier, la commission syndicale suisse approuva à l'unanimité les directives préconisées dans cet article par notre excellent collaborateur.

Personne ne conteste que le contrôle des prix ait été une nécessité pendant la deuxième guerre mondiale et que grâce à lui l'évolution des prix ait été plus calme qu'ensuite de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, en revanche, les opinions divergent sur la question de savoir si la surveillance des prix par l'Etat doit être maintenue ou pas. Ces derniers temps on constate que presque chaque assemblée patronale adopte une résolution revendiquant la suppression immédiate du contrôle des prix dans le domaine qui la concerne. Selon la volonté des employeurs, il y aurait lieu de liquider le contrôle fédéral des prix dans l'industrie, les arts et métiers et le commerce, cette revendication se plaçant dans le cadre général de la campagne menée contre l'intervention de l'Etat sur le plan économique, notamment en ce qui concerne les organismes subsistant de l'économie de guerre.

Cette levée de boucliers n'est pas surprenante. En effet, personne ne pouvait s'attendre à ce que le néo-libéralisme d'après-guerre tolère indéfiniment cette intervention « non conforme » de l'Etat, comme dit M. Röpke, que représente le contrôle des prix par la Confédération.

L'exécutif fédéral n'a pas négligé cette opposition. Les nombreuses requêtes présentées à ce sujet par les organisations patronales ont retenu l'attention du Conseil fédéral. C'est ainsi que le Département de l'économie publique convoqua, le 27 mai, à Berne, une réunion de la Commission fédérale du contrôle des prix et de la Commission paritaire de stabilisation économique. Cette conférence devait traiter la question d'un relâchement éventuel dans